



CC Saulx et Bruxenelle (Siren : 245100581)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Sermaize-les-Bains
Arrondissement	Vitry-le-François
Département	Marne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	25/03/1992
Date d'effet	25/03/1992

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. JOEL CHANTEREAUX

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Annexe mairie
Numéro et libellé dans la voie	Rue Lombard
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	51250 SERMAIZE-LES-BAINS
Téléphone	03 26 72 15 97
Fax	03 26 72 15 97
Courriel	ccsb3@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	5 729
Densité moyenne	61,98

Périmètre

Nombre total de communes membres : 7

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
51	Blesme (215100629)	210
51	Cheminon (215101346)	637
51	Etrepy (215102229)	142
51	Maurupt-le-Montois (215103342)	582
51	Pargny-sur-Saulx (215103912)	2 027
51	Saint-Lumier-la-Populeuse (215104605)	43
51	Sermaize-les-Bains (215104944)	2 088

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 18

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif <i>Création et gestion d'un service public d'assainissement non collectif, contrôle et entretien des systèmes d'assainissement. La communauté de communes sera maître d'ouvrage pour les opérations collectives de mise aux normes des assainissements individuels.</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte, valorisation et élimination des déchets ménagers et assimilés, organisation de la collecte sélective. Création et gestion des déchetteries.</i>
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte, valorisation et élimination des déchets ménagers et assimilés, organisation de la collecte sélective.</i>
- Autres actions environnementales <i>Actions communautaires de sensibilisation et d'éducation au respect de l'environnement.</i>
Sanitaires et social
- Aide sociale facultative <i>Aide financière au portage des repas à domicile. Subvention au Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) gériatologique du Sud-Est marnais.</i>
- Activités sanitaires <i>Aide financière à la ligue contre le cancer.</i>
Politique de la ville
- Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale <i>Participation et financement aux actions du plan local d'insertion par l'économie (PLIE).</i>
Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

Création, aménagement, gestion de deux futures zones d'activités communautaires industrielles, commerciales, artisanales, tertiaires, environnementales sur le territoire de la communauté. Une taxe professionnelle de zone s'appliquera sur ces deux zones.

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

- Etude, création, aménagement et gestion de tout nouvel immobilier d'entreprise à caractère industriel, artisanal, commercial, tertiaire ou de service. Une taxe professionnelle de zone s'appliquera à ces immobiliers d'entreprises. - Accompagnement des projets de développement et de créations d'entreprises. Une taxe professionnelle de zone s'appliquera à ces entreprises. - Soutien au développement et à la redynamisation du commerce et de l'artisanat dans le cadre des ORC (opérations rurales collectives), des ORAC (opérations de restructuration de l'artisanat et du commerce) ou de conventions passées avec d'autres collectivités ou organismes.

Développement et aménagement social et culturel

- Activités culturelles ou socioculturelles

Organisation d'un réseau d'animateurs socioculturel en dehors des Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) et des centres aérés qui demeurent de compétence communale.

Aménagement de l'espace

- Constitution de réserves foncières

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences statutaires, la communauté de communes pourra acquérir des terrains, constituer des réserves foncières et recourir au régime de l'expropriation.

- Organisation des transports non urbains

Action de développement des moyens de transports en commun - fer et route : étude, réalisation, gestion et développement de réseaux de transports en commun ou, à la demande, par voie conventionnelle avec les autorités compétentes en matière d'organisation de transports publics réguliers (Conseil Général et Conseil Régional) et à la demande pour faire bénéficier les populations des infrastructures des services et des loisirs situés dans le périmètre de la communauté de communes et vers les villes de Vitry-le-François, Bar-le-Duc et Saint-Dizier, hors transports scolaires.

- Etudes et programmation

Participation à l'élaboration et au suivi de toute charte et contrat de développement et d'aménagement assortis d'un programme d'actions annuelles ou pluriannuelles en liaison avec les procédures contractuelles établies par l'Etat, la Région, le Département et l'Union Européenne.

Développement touristique

- Tourisme

- Conseil à la création et promotion de chambres d'hôtes et d'hébergements ruraux homologués. - Aménagement, entretien, balisage, signalétique patrimoniale des sentiers de randonnées inscrits au schéma départemental ainsi que du futur sentier de randonnées visant à réaliser une interconnexion entre les six communes.

Logement et habitat

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Etude et réalisation d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH).

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

Elaboration et suivi de la charte du pays vitryat.

- Gestion d'un centre de secours

Lutte contre l'incendie : - Prise en charge du Centre de Première intervention (CPI) de Cheminon, - Prise en charge des cotisations au Service Départemental d'Incendie et de Secours, - Prise en charge des allocations de vétérance.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
51	Syndicat mixte de valorisation des ordures ménagères (SYVALOM) (255102592)	SM ouvert	210 347

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)